

Parc Automobile - Contrat d'assurance «Flotte automobile» - Lancement de la consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat d'assurance «Flotte Automobile» arrive à expiration le 31 décembre 1996.

Il est donc proposé de faire appel à la concurrence en vue d'obtenir les conditions les plus avantageuses pour la passation d'un nouveau contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 1997.

Le montant global de la dépense par année peut être évalué à 900 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le cahier des charges établi à cet effet et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir après consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.

Visa préfectoral du 11 octobre 1996